

ASSEMBLÉE DU 26 SEPTEMBRE 2016

À une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le vingt-sixième jour du mois de septembre de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. AÉRODROME : AUDIENCE DE LA DEMANDE D'INJONCTION DU 4 OCTOBRE 2016.....	325
2. TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX	325
3. RÉNOVATION DU PONT DE BOIS DU RANG SAINT-ANDRÉ PAR LE MTQ	326
4. SUBVENTION FEPTU ET SUBVENTION TECQ 2014-2018.	326
5. FQM : RÉOLUTION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CONCERNANT L'AÉRODROME.....	326
6. DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE DE M. LARRY DRAPEAU.....	327
7- ENGAGEMENTS D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS.	327

1. AÉRODROME : AUDIENCE DE LA DEMANDE D'INJONCTION DU 4 OCTOBRE 2016

Pour l'audience de mardi le 4 octobre on a besoin d'un témoignage qu'il y a de la pêche dans la rivière Bayonne tributaire de la Branche no. 3 de la rivière Bonaventure. On cherche encore.

2. TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Aide financière

rés. 28-09-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise M. le maire, Bruno Vadnais, à signer l'entente de contribution financière en vertu du programme de réhabilitation du réseau routier local avec le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports.

Adoptée à l'unanimité

Travaux supplémentaires

rés. 29-09-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les travaux de surfacage sur les sections ayant reçu un pavage dans les dix-dernières années sur le rang Saint-André S.O., sur le rang Nord de la Rivière Chicot et sur la route Sainte-Thérèse pour un montant approximatif de 146 032\$.

Adoptée à l'unanimité.

Accélération des travaux : Épandage de pierre, pulvo, ou autres

Le directeur a communiqué avec M. Jean-Gabriel Gagnon afin de trouver une solution pour accélérer les travaux de pavage des chemins. Il a offert l'aide de la

Municipalité pour ajouter de la machinerie pour accélérer les travaux et pour s'assurer que ceux-ci soient complétés en 2016.

M. Gagnon a mentionné qu'il livrerait tous les travaux en 2016 et qu'ils seraient bien exécutés. Il louera la machinerie nécessaire pour assurer que les travaux soient complétés dans les délais voulus.

Transport en vrac

La Municipalité, l'entrepreneur et l'ingénieur avait une opinion différente du poste de camionnage en vrac concernant la clause au devis sur le transport en vrac.

Selon nous, la clause protégeait les camionneurs de Saint-Cuthbert et non pas les camionneurs abonnés au poste et non-résidents à Saint-Cuthbert. Après analyse par les camionneurs résidents, la clause a été bien interprétée par la Municipalité et l'entrepreneur.

3. RÉNOVATION DU PONT DE BOIS DU RANG SAINT-ANDRÉ PAR LE MTQ

Le Ministère des Transports a communiqué avec le directeur général pour lui annoncer que la moitié du pont du rang Saint-André serait rénové et que le pont serait refait pour l'autre moitié dans 5 ans, laissant une voie fermée pendant cette période.

Le député en a été avisé et il demandera au Ministère des Transports des explications dans une rencontre avec leurs dirigeants dans les prochains mois.

Le directeur communiquera avec M. Daniel Boucher, directeur du poste de service de Joliette, pour donner l'opinion du conseil concernant les projets du MTQ.

4. SUBVENTION FEPTU ET SUBVENTION TECQ 2014-2018.

Le directeur a été informé aujourd'hui qu'il n'y a plus d'argent dans le programme FEPTU. Le directeur voulait proposer au conseil de modifier la programmation du TECQ pour utiliser le programme FEPTU puisque les travaux prévus à l'usine de filtration étaient admissibles dans ce programme.

5. FQM : RÉOLUTION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CONCERNANT L'AÉRODROME.

rés. 30-09-2016

CONSIDÉRANT qu'un aérodrome est en cours d'implantation sur le territoire de la municipalité de Saint-Cuthbert malgré le fait que les membres du conseil municipal aient rejeté catégoriquement tout projet d'implantation sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir de déterminer l'endroit où seront établis les futurs aérodromes devrait s'exercer de manière concertée avec le milieu et les autorités municipales ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et le gouvernement provincial devraient être consultés en matière d'aménagement sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que les autorités de proximité, telles les MRC et les municipalités locales, sont essentielles à un aménagement optimal de leur territoire ;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un aérodrome engendre incontestablement des impacts sur la protection du milieu agricole, l'environnement et la quiétude du voisinage en périphérie de la zone concernée ;

CONSIDÉRANT que les municipalités adoptent des normes de contrôle sur le territoire en matière d'usage et de zonage ;

CONSIDÉRANT que la loi sur l'aéronautique accorde au gouvernement fédéral la compétence exclusive en matière d'aéronautique, ce qui inclut le pouvoir de déterminer l'emplacement d'aérodromes privé sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que ni les provinces, ni les municipalités locales n'ont le pouvoir de réglementer l'emplacement d'aérodrome en vertu de leurs propres lois et règlements notamment en matière d'aménagement du territoire et de protection du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Gérald Toupin et résolu :

DE DEMANDER l'appui des membres de l'Assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités à la municipalité de Saint-Cuthbert dans ses démarches auprès du ministère des transports du Canada ;

DE DEMANDER au ministre des transports du Canada :

- d'utiliser son pouvoir prévu à la Loi sur l'aéronautique pour imposer un moratoire concernant l'installation ou l'extension d'un aérodrome ;
- de procéder à l'établissement de mesures visant à assurer la protection de l'environnement en obligeant les promoteurs à respecter les lois en matière d'environnement lors de l'installation ou l'extension d'un aérodrome ;
- de procéder à l'établissement de règles obligeant les promoteurs d'aérodromes à respecter les règlements municipaux ou les lois provinciales en matière d'aménagement et d'occupation du territoire lors de l'installation ou l'extension d'un aérodrome;
- de prendre en considération l'acceptabilité sociale et de consulter étroitement les groupes et citoyens concernés par l'installation ou l'expansion d'un aérodrome et d'obliger que les consultations publiques soient dirigées par un tiers intervenant neutre et indépendant.

6. DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE DE M. LARRY DRAPEAU

Il a été suggéré par M. Pierre Ducharme de préparer un plan d'action concernant le travail de l'adjoint au directeur. Ce plan établira un partage des tâches avec des objectifs et une évaluation de rendement du travail de l'adjoint.

7- ENGAGEMENTS D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Le conseil ouvre le poste de nouveau en étant moins exigeant sur la compétence que devrait avoir les candidats. Les candidats devront avoir tout simplement un diplôme en technique de génie civil sans nécessairement avoir beaucoup d'expérience. Le directeur formera le nouvel employé au lieu d'effectuer ses tâches comme il le fait présentement.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 26 septembre 2016

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier